L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 30 MAI 1878. 51me Année

DUFOUR & LIBET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
JEUDI 30 MAI 1878.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear, au No 82 rue Douane, entre Chartres et Passage de la Bourse, à 7 heures du soir—livres de lois.

Par D. E. Morphy & Son, au No 73 rue Decatur, entre Bienville et Conti—le contenu de cette manufacture de vinaigre.

Occasion rare.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

LES BONS D'ETAT prêtés aux Banques foncières.

Nouvelle décision du bureau de conversion.

Si avantageux qu'il pourrait être à certain point de vue, de mettre de côté une dette d'Etat de près de Cinq millions afin de permettre l'émission de deux millions de nouveaux Bons en faveur du chemin de fer du Pacifique, encore faut-il prendre en considération le droit et l'équité. Si l'obligation ancienne contractée par l'Etat pour aider les Banques foncières en vue de soutenir l'agriculture est légale, il nous semble qu'il ne convient pas de la sacrifier au profit d'une dette toute nouvelle en faveur d'une entreprise qui n'est encore qu'à l'état de projet.

Il y a une chose certaine et dont les porteurs de Bons d'Etat doivent prendre note, c'est que soit par la conversion à 60 0/0 des $4,800,000 de Bons prêtés aux banques foncières, soit par l'émission de Deux millions de Bons nouveaux pour le chemin de fer du Pacifique, la limite constitutionnelle de quinze millions sera atteinte.

Il y a une chose non moins certaine, c'est que cette limite ne peut être dépassée. Le jour où le montant des Bons d'Etat nouvellement émis s'élèvera au chiffre de Quinze millions, les émissions devront cesser, les livres devront être fermés, et le gouverneur et l'auditeur devront s'abstenir de signer un seul nouveau Bon en faveur de qui que ce soit. Cela nous parait incontestable.

C'est pourquoi nous avons fait ressortir la difficulté qui pourrait s'élever si les $4,800,000 de Bons des banques foncières étaient présentés à la conversion, d'une part, pendant que de l'autre, le Chemin de fer du Pacifique réclamerait le complément de ses deux millions de Bons. Il serait impossible de satisfaire l'une et l'autre demande.

C'est pour cette raison que la Cour Suprême eût dû, selon nous, refuser de légaliser la nouvelle dette de deux millions jusqu'à ce qu'il fût devenu certain par l'achèvement des opérations de conversion, que cette émission ne dépasserait pas la limite constitutionnelle. La Cour était liée par son arrêt dans l'affaire LeSassier et Binder qui décidait que les Bons prêtés aux banques foncières n'étaient ni une dette éventuelle, ni une dette conditionnelle, mais une dette directe, engageant l'Etat comme principal, directement et sans condition.

L'arrêt dont s'agit, était rendu sur ce qu'on appelle "a test case" et il faisait jurisprudence pour tous les Bons des banques foncières. Il était si bien considéré comme tel par le bureau de conversion, que ce bureau, dans sa séance du 1er mai, a *ordonné* la conversion des Bons suivants, faisant partie des Bons prêtés par l'Etat à l'Association consolidée des Planteurs:

Présentés par la maison

Forstall	$79,927 50
Par Ch. F. Hoffmann	76,289 50
Par A. Luria, caissier	74,820 00
Total	$231,037 00

Dans sa séance du 16 avril, le Bureau avait, d'ailleurs, adopté la résolution suivante:

Résolu, que le Bureau est d'avis que la décision de la Cour Suprême dans l'affaire LeSassier et Binder, s'applique à tous les Bons émis par l'Etat de la Louisiane et prêtés à l'association consolidée des Planteurs, quant aux conditions exigées par la loi 11 de 1875, et qu'en conséquence, en vertu de la dite décision tous les dits Bons, valides et véritables, devront être convertis, en conformité avec les règlements.

Ainsi, le Bureau s'inclinant devant la décision du 18 mars de la Cour Suprême, déclare, le 16 avril, que cette décision s'applique à tous les Bons de même catégorie, et *ordonne*, le 1er mai, la conversion de tous les Bons présentés, soit $231,037.00.

Il semble que ce soit une affaire réglée, qu'il n'y ait plus à revenir. Les porteurs des huit cent et tant de mille piastres de ces Bons sont avertis qu'ils peuvent les convertir.

Ils devront être singulièrement étonnés en apprenant que, dans la séance du 28 mai, le Bureau de conversion est revenu sur sa résolution du 16 avril et qu'il a rescindé son ordre du premier mai. On lira plus loin le compte-rendu de cette séance et les raisons données à l'appui de ce revirement. Ces raisons sont l'opinion incidemment exprimée par la Cour Suprême dans l'arrêt du six mai sur les deux millions de Bons du Pacifique.

Si le premier texte de l'arrêt pouvait faire croire au Bureau que la Cour, dans le cas où elle serait saisie à nouveau de la question de conversion des Bons, la *déciderait autrement*, le texte rectifié n'autorise plus une pareille supposition. Nous ne pouvons donc partager l'opinion exprimée par l'honorable membre, M. Kennedy, que la Cour Suprême puisse renverser la décision rendue dans l'affaire LeSassier.

Le Bureau ne devait prendre en considération que la décision unique rendue dans l'affaire des Bons. Dans l'affaire des deux millions, les Bons des banques foncières n'étaient pas en cause, et l'opinion incidemment exprimée ne devait avoir aucune valeur, aucun poids pour le bureau, qui n'était pas censé la connaître.

Il n'est pas admissible que la Cour Suprême doive être sollicitée de se prononcer plusieurs fois sur des Bons de même catégorie. Un premier arrêt doit fixer le sort de tous ces Bons.

Cependant, les partisans d'une seconde épreuve peuvent faire valoir qu'en fait il n'y a eu aucun Bon de converti, puisque M. LeSassier a retiré les trois Bons par lui présentés. Mais on peut répondre que tout porteur de ces Bons peut les représenter à nouveau et en exiger la conversion.

Dans son arrêt sur les deux millions du Pacifique, la Cour a dit que "les questions présentées dans cette affaire n'avaient pas été examinées par elle dans l'affaire LeSassier."

Cela est vrai, nous avons examiné attentivement la décision lue par le juge De Blanc et nous avons pu constater qu'elle ne répond qu'aux objections—bien mal fondées selon nous—tirées de la prescription et de la non authenticité des signatures. Comment se fait-il que la Cour n'ait rien dit des objections fondamentales contenues dans le rapport du comité du Bureau de conversion, objections tirées des amendements et du bill de conversion? En admettant que l'avocat-général ait oublié de les faire valoir, la Cour devait avoir sous les yeux le texte du rapport.

Au fond, néanmoins, la décision ne pouvait être différente de ce qu'elle a été. Le texte même des Bons ne permet aucun doute sur le caractère de la dette qui n'est ni éventuelle, ni suspecte, ni contestable à aucun titre.

Si l'affaire, par suite de la nouvelle décision du Bureau, revient devant la Cour Suprême, nous croyons qu'il est impossible que la Cour refuse d'ordonner la conversion. La dette a été dix fois reconnue par des actes législatifs, l'Etat l'a reconnue en prenant possession de l'actif, et le Bureau lui-même a reconnu la dette comme une dette éventuelle, bien que le texte des Bons lui donne le caractère de dette directe.

En résumé, nous considérons que le gouverneur Nicholls et Forateur Bush étaient dans le vrai en demandant que le Bureau maintînt sa première résolution. La majorité s'étant prononcée dans le sens contraire, il faudra que la Cour Suprême exprime une opinion finale et qu'elle tâche de mettre d'accord ses deux arrêts précédents. Nous espérons que cette fois, elle prendra en considération toutes les faces de la question.

Bureau de Conversion.

SÉANCE DU 28 MAI 1878.

Le Bureau se réunit sous la présidence du gouverneur Nicholls: présents, le lieutenant-gouverneur, le secrétaire d'Etat, l'auditeur, le trésorier, l'orateur de la Chambre et l'agent fiscal; absents, le président de la Bourse au coton.

Le gouverneur dit qu'il a réuni le Bureau pour s'occuper de la question des Bons de l'Association Consolidée des Planteurs. Il est toujours d'avis que ces Bons doivent être convertis. Il y a un arrêt de la Cour Suprême qui le décide ainsi d'une façon finale; depuis, dans un autre, la Cour semblait avoir changé d'avis, mais elle a corrigé sa décision de façon à détruire l'impression produite par le premier texte. Le gouverneur pense donc que le Bureau doit convertir les Bons, ce qui réduira la dette de 40 pour cent, et ensuite parce que la décision du Bureau aura une portée sur la décision que doit rendre la Cour des Etats-Unis à laquelle on a demandé de mettre l'Association dans les mains d'un receveur.

Si les Bons étaient convertis, l'Etat aurait la possession de l'actif, ce qui rendrait sa position plus forte. Cela ne doit inquiéter en rien les porteurs de Bons consolidés. Les seules personnes intéressées à ce que ces Bons ne soient pas convertis, seraient les receveurs et M. Kennedy. L'Etat a intérêt à la conversion. Ce qu'il dit s'applique à tous les Bons de la Série.

Le lieutenant-gouverneur Wiltz déclare que, comme l'un des receveurs, il n'a en vue que l'intérêt de l'Etat, et que ni lui ni M. Eustis n'ont la moindre objection à la conversion des Bons. Ce sont les actionnaires qui sont intéressés à la liquidation des affaires de l'Association.

Le gouverneur Nicholls déclare que ce qu'il a dit ne s'applique pas au lieutenant-gouverneur, mais aux autres receveurs, particulièrement à M. Flanders.

M. Le Sassier, qui est présent, déclare qu'il a retiré les Bons présentés par lui à la conversion, parce qu'on lui en a offert un prix plus élevé que ce qu'il aurait retiré des Bons consolidés.

L'auditeur Jumel dit qu'il ne sait pas exactement ce qu'a voulu la Cour Suprême.

Le lieutenant-gouverneur Wiltz fait la motion de rappeler la résolution ordonnant la conversion des Bons; l'auditeur seconde la motion.

M. Kennedy rappelle que la loi de conversion rend passible d'une amende de $5,000 tout membre qui convertit un Bon non valide. Il pense que le juge Billings rendra une décision qui mettra toute l'affaire dans les mains de l'Etat.

Le secrétaire d'Etat pense que la conversion mettrait l'Etat en possession de l'actif, mais si on peut obtenir cette possession sans conversion, il votera contre la conversion.

Le lieutenant-gouverneur cite le rapport et la résolution du Bureau sur la première proposition de conversion.

M. Kennedy lit les deux textes de l'arrêt du 6 mai, de la Cour Suprême, relatifs aux Bons en question. L'arrêt avait été publié le 7, l'altération a eu lieu le 18 mai. Malgré cette modification de l'opinion exprimée, M. Kennedy croit toujours que la Cour n'ordonnerait plus la conversion, et que si le Bureau ne rescinde pas sa résolution, il devra convertir tous les Bons de l'Association. Il pense qu'il faut rescinder par justice pour les porteurs de Bons consolidés qui croient que le Bureau va convertir tout ce qu'il y a dans la création, de sorte que cela fait baisser les consolidés.

L'auditeur persiste à dire que la Cour Suprême a voulu blâmer quelqu'un pour n'avoir pas fait son devoir.

M. Bush déclare qu'il adhère à la première décision de la Cour Suprême et il en lit un passage.

La motion du lieutenant-gouverneur de rescinder la résolution ordonnant la conversion est adoptée: ouis: Wiltz, Jumel, Strong, Dubuclet, Kennedy;—nons: Nicholls, Bush.

Sur motion, l'auditeur est autorisé à rendre les Bons présentés.

Afin de donner aux agents des porteurs de Bons l'occasion de faire décider la question dans les Cours, le Bureau décide qu'il refusera de convertir aucun Bon de l'Association consolidée, à cause de l'ambiguïté de la récente décision de la Cour Suprême dans l'affaire des Bons du chemin de fer du Pacifique.

Si vous voulez des billets d'excursion à bas prix pour les localités les plus agréables, les plus fraîches et les plus salubres aux Etats-Unis, demandez-les à partir du 1er juin au bureau de la Grande Route de Jackson.

☞ Grande réduction de prix.—Chaussures à tous prix au Magasin Rouge, coin des rues Royale et Dumaine.

CHARBON.—CHARBON.—On attend le dernier envoi de charbon de la saison. Ainsi que les planteurs en profitent! Le bateau McDonald descend avec plusieurs barges qu'il placera sur divers points de la côte supérieure à des prix très modiques. S'adresser à M. A. Lambert & Co., rue Carondelet 24 1/2.

—On écrit de Carlsruhe au *Journal d'Alsace*:

On sait qu'un télégraphe souterrain est en voie de construction entre Berlin, Carlsruhe, Strasbourg et Metz. La ligne est achevée jusqu'à Hemsbach. Ces travaux occupent 600 ouvriers.

—Le soldat Georges Hochdahl, condamné, le 30 avril dernier, par le conseil de guerre à la peine de mort, pour voies de fait envers son supérieur, a été fusillé le 12 mai dans les fossés de la citadelle à Lille.

—Une grave nouvelle circule à Londres. Le roi de Suède a été invité à venir à Saint-Pétersbourg. La même invitation aurait été adressée, dit-on, au roi de Danemark, mais qui l'a déclinée.

—Mlle Anna-Catherine Strebinger, la fiancée d'Henri Rochefort, est allemande. Ses parents se sont établis il y a quelques années à Morges, près de Genève. Elle a 21 ans. Son futur mari en a 47. Il parait que Mlle Strebinger est une femme lettrée, auteur de romans assez connus.

—Un bien joli dessin de Cham dans le *Charivari*:

Un monsieur et une dame sont devant la façade de l'Exposition, au fronton de laquelle se détache le mot PAX.

La dame.—Mon ami, quel est ce M. Pax?

Le monsieur.—Celui qui a permis qu'on ouvre l'Exposition.

Le chemin de Jackson et ses correspondances pour la grande route à rails d'ACIER jusqu'à New-York. Un seul changement de wagon par cette ligne.

☞ Venez tous au Magasin Rouge, coin des rues Royale et Dumaine; les plus belles chaussures de la ville s'y trouvent.

La dignité de la justice et les conflits de juridiction.

Nous déplorons pour la dignité de la justice les conflits de juridiction qui ont donné lieu hier et avant hier à des scandales dont nous rendons compte ailleurs.

Les opinions des juristes peuvent être partagées sur la validité des lois relatives à la loterie ou sur l'étendue des droits que ces lois confèrent. Nous ne ferions donc pas un crime aux juges saisis des litiges auxquels donne lieu l'exécution de ces lois d'être d'avis différents. Mais ce que nous ne pouvons admettre, c'est que des magistrats sortent de leur rôle et se fassent parties aux procès en prenant l'initiative de procédures, même pour appuyer leurs décisions.

Le bureau de police avait justement puni un capitaine de police pour être sorti de ses attributions en intentant lui-même une procédure contre un magistrat, son supérieur. Le capitaine Kelly s'était assez mal excusé en invoquant le conseil qui lui avait été donné, à titre d'ami, par un avocat. Le conseil était mauvais comme il a pu s'en convaincre, et il eût mieux fait de s'en rapporter à son bon sens qui lui eût dit de référer le cas à ses supérieurs.

Mais que dire de la procédure imaginée par le juge municipal Smith? Ce juge est avocat, cependant, et il est incroyable qu'il n'ait pas vu de prime abord dans quelle fausse position il se plaçait en faisant arrêter de nouveau un prisonnier relâché par ordre d'une cour supérieure à la sienne.

En admettant que le juge Houston eût eu tort de relâcher Agosti, rien n'autorisait le juge municipal, dont la juridiction et le rôle étaient complètement épuisés, à faire arrêter de nouveau pour le même fait le prisonnier libéré et à rééditer l'ancienne condamnation et l'ancien ordre d'emprisonnement.

L'autorité de la cour suprême pouvait seule être invoquée contre la décision du juge Houston et s'il n'y avait pas lieu à appel, une procédure quelconque pouvait être tentée pour obtenir l'opinion de la cour suprême. Mais c'était l'affaire des parties intéressées ou de l'avocat-général, non celle du juge municipal qui devait se contenter de juger les cas à lui soumis, suivant ses lumières et sa conscience.

Le second ordre du juge Smith pour l'emprisonnement d'Agosti, était selon nous, nul et irrégulier de toute évidence. La procédure imaginée par le juge Smith pour faire appuyer l'exécution de son ordre par la Cour Criminelle Supérieure, peut être considérée comme ingénieuse, mais elle est contraire à toutes nos notions juridiques. Elle a, cependant, été admise par le juge de la Cour Criminelle qui a cité un précédent, celui du juge Atocha, qui ne fait pas, croyons nous, autorité.

Si peu fondé que nous paraisse l'ordre adressé au shérif criminel par le juge Whitaker, il a, cependant, placé ce shérif dans une position très embarrassante et il a failli amener un conflit entre les deux shérifs et entre deux cours de même rang.

Il nous semble qu'en pareil conflit ne devrait pas être possible, ou que le devoir de l'avocat-général et de la Cour Suprême devrait être d'y mettre fin à l'instant même par une intervention. Si, sous la législation actuelle, il n'est pas possible à la Cour Suprême d'évoquer devant elle toute affaire qui donne naissance à un conflit entre deux Cours de district, il y a une lacune dans nos codes qu'il faudra combler à la prochaine session.

Il ne convient pas qu'un juge exige d'un shérif ou de qui que ce soit de s'exposer à la prison en violant un ordre d'une autre Cour. Cela n'est pas juste et cela ne doit pas être. Le shérif ne peut être juge entre deux Cours et il ne doit pas être exposé à la prison pour mépris de cour parce qu'il lui est matériellement impossible d'obéir à deux ordres complètement contradictoires.

A plusieurs reprises déjà, nous avons vu se produire des conflits analogues entre nos Cours et les deux shérifs, notamment à propos des marchés particuliers. Le devoir de la législature sera de rendre un pareil état de choses impossible par une loi qui fixe mieux les pouvoirs et les attributions des Cours et qui définisse les devoirs des shérifs dans le cas ceux-ci sont requis d'exécuter des ordres contradictoires.

Dans le cas actuel, il nous semble que l'avocat-général et la Cour Suprême avaient le devoir de s'interposer. Peut-être le gouverneur pouvait-il user de ses pouvoirs vis-à-vis des officiers qui lui auraient paru avoir excédé les leurs ou être sortis de leurs attributions.

Il ne pouvait permettre que les deux shérifs fissent couler le sang des citoyens pour faire respecter l'ordre d'une Cour en faisant violer celui d'une autre Cour, car quelqu'eût été le shérif vainqueur, il y eût eu une atteinte grave portée à la dignité de la justice par la substitution de la force à l'autorité incontestée de la loi.

Le conflit matériel est heureusement évité, mais il importe du rendre impossible le retour d'une lutte analogue.

— *Le Réveil du Dauphiné* mentionne la mort d'un vieillard âgé de cent trois ans, nommé Joseph Nigon, habitant la commune de Charancieu, canton de Saint-Geoire.

Joseph Nigon avait été instituteur à Massieu-Saint-Geoire depuis 1813, et il avait instruit gratuitement les populations de cette contrée. En 1843, il transféra son domicile à Charancieu, dans une maison située au marais de Clandon, hameau de l'Etang-d'Hyères. Cette maison, entourée de toutes parts d'eau stagnante, est tellement humide que les clous des chaussures laissent une empreinte à chaque pas dans l'intérieur.

Malgré l'insalubrité évidente d'une pareille habitation, cet honorable vieillard a pu vivre jusqu'à cet âge avancé sans jamais avoir eu à éprouver la moindre douleur. Il est mort avec toutes ses dents; il a conservé toutes ses facultés jusqu'à son dernier moment, à part une dureté d'ouïe survenue à l'âge de huit ans. Quelque temps avant sa mort, il lisait son journal chaque jour sans avoir recours aux lunettes.

Dans le courant de sa centième année, une de ses petites-filles, âgée de trois ans, jouant sur le bord d'une pièce d'eau servant à faire mouvoir les ateliers de M. Vincent Barai, mécanicien, son plus proche voisin, tomba dans l'eau; elle allait infailliblement se noyer, lorsque le vieillard, sans hésiter, s'élança dans l'eau et put la retirer non sans de grandes difficultés.

☞ Pour tous genres de souliers, allez au magasin Rouge, coin des rues Royale et Dumaine.

Bulletin météorologique.

Mercredi, 29 mai, 3 h. 48 P.M.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

Augusta, Géo	87	Memphis, Tenn	88
Corsicana, Tex	89	Mobile, Ala	93
Caire, Ill	86	Montgomery, Ala	87
Cincinnati, O	81	Nashville, Tenn	85
Davenport, Iowa	69	New Orleans, La	84
Dubuque, Iowa	58	Omaha, Neb	70
Galveston, Texas	87	Pittsburgh, Pa	71
Indianola	86	Savannah, Géo	85
Keokuk, Iowa	74	Shreveport, La	88
Key West, Fla	84	St Louis, Mo	86
La Crosse, Wi	52	St Paul, Minn	63
Leavenworth, Kan	77	Vicksburg, Miss	89
Louisville, Ky	84	Yankton, D. T.	62

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux les plus basses).

Augusta	6.05	Nashville, Tenn	5.00
Caire, Ill	30.04	New Orleans	4.01
Cincinnati, O	14.02	Omaha	16.10
Davenport, I	2.10	Pittsburgh	3.07
Keokuk, Iowa	4.10	Shreveport	20.00
La Crosse, Wis	3.01	St Louis	23.00
Leavenworth	[illegible]	St Paul	4.04
Louisville, Ky	[illegible]	Vicksburg	28.02
Memphis, Tenn	25.06	Yankton	9.00

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 30 mai.—Temps: baromètre stationnaire, vent variant du sud est au sud-ouest, temps clair ou partiellement couvert.

Température, 29 Mai 1878.

Thermomètre de C. Dumamel, Opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade
6 h. du matin	75	24
Midi	84	29
3 P. M.	86	30
7 P. M.	84	29

Départs.—Passagers partis par le ligne favorite de Mobile:

F S Barton, N Y; Mrs M A Shaler, Cincinnati; Mlle E M Shaler, Louisville; J D Hodges, St Louis; O Duplantier, Washington; Ex gouverneur Jas M Smith, Fred Thomas, Columbus; H F Schultz, Europe via New York; O S Nowell, Boston; Richard Ray et famille, Jacksonville, Fla; H P Duncan, N Y; Thomas McGill, Atlanta; Virgil Draper, Boston.

Voyageurs arrivés dans les principaux hôtels.—Cury House.—J W Griffin, Moss Point; Jno P Vighan; W Denny, Pascagoula; W H Smith, ville; J Brown, Morgan City; W M Quinn; T G Rice, Clinton, Miss; R S Woods, femme et servante, Louisiana; J S Emmett et famille, Tampa, Florida; A C Allen et femme, Ste Marie; J Rhines; Mme Nelson, Miss; Mme Fannie Winston; W N Mitchell, Philadelphie; Lewis H Bellinger, Hartford; J H Robbins, Austin, Texas; F E Lumbar et femme, New Iberia; S P Gay, Mobile; F J Stone, do, Mme Johnson, Ouest Feliciana; P Butler, do; Mme H C Nunir; H Sickesmeir, St. Louis; J A Ecarly, Vigiane; H Smith, Mobile; Wm Blake, femme et 3 enfants, Shreveport; Mme A Bowers, Mobile; Mme Stephen Gay, Bayou Teche; Chas M Shepard, Chicago; Capt Gibson, ville; Mr Evans, do.

La guerre de la Loterie.—La guerre de la loterie contre les vendeurs de billets de loterie de la Havane, prend des proportions épiques et nous donne le spectacle des procédures les plus singulières que l'on puisse imaginer. Nous allons essayer de résumer ce qui s'est fait dans la journée, la soirée et la nuit de mardi.

Mardi à deux heures après-midi, le juge municipal du premier district, M. Smith, a fait arrêter par l'agent de police attaché à sa cour, M. Agosti qu'il avait condamné précédemment à $25 d'amende ou à cinq jours de prison et qui avait été relâché par ordre du juge Houston, de la Quatrième Cour de District, à la suite d'un mandat d'*habeas corpus*.

Le juge Smith a déclaré au prisonnier que le 16 courant il l'avait condamné pour violation de la loi 9 de 1874, relative à la vente de billets de loterie, que le juge de la 4me Cour de district l'avait relâché samedi soir, mais que croyant que cette Cour n'avait pas de juridiction dans l'affaire, il ne considérait pas son jugement comme valable pour lui et qu'il réaffirmait sa sentence et ordonnait que le prisonnier paie $25 ou aille en prison pour cinq jours. Agosti a donc été envoyé en prison.

Après cette sentence d'un ordre tout à fait inconnu dans les annales judiciaires, le juge municipal, accompagné de l'avocat C. H. Luzenberg, s'est rendu auprès du juge de la Cour Criminelle Supérieure, Whitaker, et a présenté une pétition dans laquelle il est dit:

"Qu'il craint que Jas. D. Houston, shérif de la Cour Criminelle et gardien de la prison de paroisse, désobéisse à son ordre lui prescrivant de retenir Agosti et qu'il ne libère ce dernier en obéissance à quelque ordre illégal de quelque cour civile de juridiction exclusive."

En conséquence la pétition demande un mandamus qui ordonne au shérif d'obéir à l'ordre d'emprisonnement et de garder Agosti cinq jours.

Le juge Whitaker a lancé un ordre conformément à la pétition, défendant au shérif de relâcher Agosti sans l'ordre de sa cour.

Il était six heures du soir.

A onze heures et demie du soir, M. Sambola, avocat d'Agosti, s'est rendu à la résidence du juge Houston de la Quatrième Cour et lui a rapporté les étranges procédures employées pour remettre son client en prison. Le juge a lancé immédiatement un ordre d'*habeas corpus*, prescrivant au shérif criminel de produire devant sa cour le prisonnier, et, à cet effet, il a ouvert sa cour à deux heures du matin. L'ordre a été délivré à deux heures et quart au gardien de la prison qui a demandé le temps d'en référer à son supérieur.

A trois heures 25 minutes, le shérif Houston a paru en cour et a déclaré qu'il avait un ordre péremptoire de la cour criminelle supérieure qui lui interdisait de livrer Agosti, qu'il était l'officier exécutif de cette cour, et qu'il était tenu d'obéir à ses ordres.

M. Sambola a demandé que le shérif fût déclaré coupable de mépris de cour et le juge, après un nouveau refus du shérif, a donné l'ordre au shérif civil de conduire le shérif criminel en prison avec ordre au gardien de la prison de le détenir jusqu'à ce qu'il obéisse à l'ordre de la quatrième cour.

Mercredi matin à 10 heures, M. Luzenberg, avocat du shérif criminel, a demandé au juge Whitaker, de la Cour Supérieure Criminelle, un mandat d'habeas corpus ordonnant au shérif civil et au gardien de la prison d'amener à midi, devant la Cour, le prisonnier J. D. Houston.

Le juge Whitaker a alors décidé que le shérif criminel avait reçu de lui un ordre péremptoire auquel il ne pouvait désobéir, et il a ordonné qu'il fût relâché. Cette décision est contraire à celle par laquelle il avait décidé qu'il ne pouvait entrer dans l'examen d'un ordre d'emprisonnement pour mépris de cour.

Le shérif criminel a donc été relâché.

D'un autre coté, vers midi, M. Dalsheimer a présenté à la Quatrième Cour de District (juge Houston) une pétition exposant que son client Agosti était toujours détenu en prison par suite d'un ordre du juge Whitaker interdisant au shérif criminel de libérer le prisonnier, ordre qui constituait ce juge en état de mépris de cour.

Le juge Houston a déclaré qu'il ferait respecter son autorité par tous les moyens légaux, et que la conduite du juge Whitaker était une suspension du privilège d'*habeas corpus*. Il a donc ordonné au shérif civil de se rendre avec ses députés à la prison de paroisse, d'y prendre Agosti et de l'amener devant lui.

En vertu de cet ordre, M. Walsh, député-shérif, s'est rendu à la prison de paroisse et a demandé le prisonnier, mais il a rapporté que le gardien avait refusé de le livrer et avait dit qu'il ne céderait qu'à une force supérieure.

Le shérif Handy et son député se sont alors rendus auprès du gouverneur pour le consulter.

Tous les juges des Cours de District, les juges Tissot, Monroe, Rogers et Rightor, à la requête du juge Houston, sont venus siéger avec lui pour l'aider à faire respecter sa juridiction.

Mercredi vers deux heures et demie le député-shérif Walsh a rapporté devant la Quatrième Cour que le shérif criminel avait refusé d'obéir à l'ordre de cette Cour de livrer Agosti et avait déclaré qu'il résisterait par la force à l'exécution de cet ordre. Il a ajouté que la force régulière des employés du shérifat ne suffirait pas pour forcer l'entrée de la prison de paroisse.

Le juge de la Quatrième Cour a lancé un ordre au shérif civil lui prescrivant de requérir les services de tous les habitants valides de la paroisse pour exécuter l'ordre, de requérir au besoin du gouverneur l'aide des milices de l'Etat pour l'exécution de l'ordre la Cour.

Le shérif a immédiatement adressé sa requête au gouverneur, lui indiquant l'heure à laquelle le posse serait appelé.

Le gouverneur a fait mander le juge Houston qui s'est rendu à la Maison d'Etat accompagné du juge Rogers et du shérif.

Le juge Houston ayant insisté pour l'exécution de son ordre, le gouverneur a dit qu'il prendrait l'affaire en considération, qu'il était trop tard pour appeler les milices le soir même. Il a été convenu que l'appel du posse et des milices serait fait pour jeudi à midi.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Nous avons appris dans la soirée que le gouverneur Nicholls a fait savoir au shérif civil que l'appel du posse et des milices ne serait pas nécessaire, car le shérif criminel avait promis de livrer le prisonnier demain.

Procès en dommages contre la loterie.—M. Dalsheimer a intenté devant la Quatrième Cour de District une demande en $25,000 de dommages et intérêts, au nom de M. Antonio Agosti, contre la compagnie de la loterie, M. Ch. T. Howard, administrateur et M. A. Dauphin, président, pour le préjudice causé à son client par ses persécutions.

Le juge municipal Smith condamné pour mépris de Cour.—Le juge municipal Smith a été cité à comparaître hier, à six heures du soir, devant la quatrième Cour de district pour répondre à une accusation pour mépris de cour, pour avoir enfreint les ordres du juge Houston.

A six heures, le juge Smith a comparu accompagné de M. Luzenberg, son avocat. M. Dalsheimer soutenait l'accusation. Après l'interrogatoire et les débats, le juge Smith a été condamné à dix jours de prison pour mépris de cour. Il a paru très étonné de ce résultat, mais l'auditoire très nombreux a applaudi la sentence.

Le contrat du capt. Eads.—La chambre de commerce de la Nlle-Orléans vient de passer des résolutions favorables à la demande du capt. Eads pour la modification de son contrat. Il n'y a aucun inconvénient à rétrécir un peu le chenal dans sa profondeur, au contraire les jetées en seront fortifiées; et il n'y a nul danger à faire les versements sollicités pourvu qu'il y ait toujours en réserve une somme considérable pour garantir que les travaux seront accomplis dans leur entier. Ces résolutions ont été adressées aux membres du Congrès qui y représentent la Louisiane.

Accusation de détournement.—Hier à midi, Jos. Christen, a été arrêté au coin des rues Decatur et Conti, en vertu d'un mandat émis par le juge Miltenberger, l'accusant d'avoir détourné des fonds de la succession A. Himmel, dont il est l'administrateur. On dit que le montant dont il n'a pas été rendu compte s'élève de $1300 à $2000, sommes pour lesquelles il a donné des reçus, mais qui ne figurent pas sur ses comptes.

Vente des marchés.—Hier matin les trois marchés à propos desquels les offres avaient été rejetées, ont été vendus aux prix suivants:

Magasine..C. Foss	$1,776 00
Neuvième rue..Meralison	582 75
Dryades..J. Artigues	1,630 00

Voir la suite à la 4me page.

26.—Une absurdité manifeste.—Il est manifestement absurde de réclamer pour un simple stimulant, des propriétés toniques et altératives. C'est cependant ce qui est fait tous les jours par les marchands d'amers locaux à bon marché, et colorés pour les rendre attrayants et agréables au goût, mais dont la base alcoolique est de la nature la plus vile et la plus nuisible. Le succès transcendant des "Hostetters Stomach Bitters", le tonique altératif capital des Etats-Unis, a induit beaucoup de charlatans à essayer de contrefaire ce remède extraordinaire, mais ils n'ont jamais pu réussir dans une large mesure et en beaucoup de cas ils se sont ruinés à eux-mêmes beaucoup d'ennuis et de tribulations, ayant été poursuivis souvent pour contrefaçon et fraude. Les vrais "Bitters" ont, certainement une base de spiritueux, mais ils sont par dessus tout un remède, depuis que leurs ingrédients botaniques peuvent pour avoir tant de puissance pour arrêter les frissons et la fièvre, guérir la dyspepsie, les maladies du foie, la constipation, et beaucoup d'autres désordres.

—3—

Une vérité indéniable.— Vous méritez de souffrir et si vous menez une vie misérable dans ce monde et bas, c'est entièrement votre faute et il n'y a qu'une excuse pour vous—votre préjugé déraisonnable qui a tué des millions de gens. Le seul moyen vous avez de vous rétablir ... que le "Green's August Flower" vous guérira de la maladie du foie ou de la dyspepsie et de toutes leurs misérables suites, telles que le mal de tête, les palpitations du cœur, les aigreurs de l'estomac, des constipations, des lourdeurs de tête, de la prostration nerveuse, de la morosité, etc. L'August Flower se vend maintenant dans toutes les villes du continent et il n'y a pas un droguiste qui ne vous parlera de ses guérisons merveilleuses. Vous pouvez acheter une bouteille d'échantillon pour 10 cents. Trois doses vous soulageront.

MÈRES, MÈRES, MÈRES,

Ne manquez pas de vous procurer le sirop connu sous le nom de "Mrs Winslow's Soothing Syrup" pour toutes les maladies concomitantes à la dentition chez les enfants. Il soulage, guérit des coliques, règle l'intestin, et, en soulageant l'enfant, assure le repos à la mère.
3 avril—

Décédé hier, à 3 heures après-midi, à l'âge de 34 ans, BENEDICT SIMON, natif de Tuttlingen, Grand-Duché de Bade, et résidant de cette ville depuis 20 ans. Les amis de la famille et de sa veuve, née Blum, sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 4 heures P. M. Le convoi partira de la maison, coin Conti et Passage de la Bourse.

ENTREPOT DE TAPIS.

17 ....Rue de Chartres........17

NOUS recevons, en ce moment, de fortes additions à notre stock. Nos prix actuels sont les mêmes qu'avant la guerre et au-dessous du coût.

TAPIS VELOURS AXMINSTER, Wilton.
TAPIS INGRAINS VICTORIA, CHANVRE.
TOILES CIRÉES.
COUVERTURES DE TABLES ET DE PIANOS, Etoffes pour rideaux.
RIDEAUX DENTELLE ET DENTELLE NOTTINGHAM, Garnitures, &c.
A. BROUSSEAU & SON.
6 fév—1y

Salle des Young Men 4th ward Democratic Conservative Club—Nlle-Orléans le 29 mai 1878.—Un meeting aura lieu aujourd'hui, JEUDI, 30 mai, à 7 P. M. coin Toulouse et Remparts.

Par ordre du Président, PAUL GUMA.
Harry A. Braucke, Secrétaire.
30 mai—1t

Charbon Attention! Charbon.

Le McDonald arrive avec les derniers chalands de CHARBON PITTSBURGH de la saison.

C'EST LA DERNIÈRE CHANCE.

Tous les consommateurs—particulièrement les planteurs de la côte, au-dessus de la Nlle-Orléans—feraient bien de profiter de l'occasion qui leur est offerte de se procurer du charbon sur tous les points.

A. LAMBERT & CO,
Au No 24 1/2 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.
30 mai—8t

A vendre pour cause de départ.

BEAUX meubles de salon et de chambre à coucher. S'adresser au No 219 rue Esplanade.
30 mai—1t PP

A vendre.

POUR cause de changement d'affaires, le CAFÉ bien connu de Dominique Betran, situé encoignure Tricou et Levée, près des Casernes. Attenant au café se trouve une belle salle de bal. On vendra aussi les décors et accessoires pour représentation. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux. 30mai—8t

Demande de Nourrice.

ON demande une NOURRICE, sans enfant. S'adresser rue Ursulines No 323.
30 mai—1t

Avis aux vétérans de 1814-15.—Vous êtes respectueusement invités, par le Jos. A. Mower Club No 1 à vous rendre, avec lui le 30 du courant, à votre ancien champ-de-bataille de Chalmette pour y décorer les tombes des soldats de l'Union. Vous vous assemblerez donc, à la Douane, à 11 heures du matin, afin de descendre le fleuve au premier voyage du bateau à vapeur "Silver City."

Par ordre de
J. E. NOBLE,
Président de la société des vétérans de 1814-15.
E. HART, Secrétaire.
29 mai—2t

LA LIBRAIRIE
HÉBERT & Cie,
50........rue de Chartres........50
coin Bienville,
Reçoit les commandes
pour tous les journaux, publications et livres annoncés sur les prospectus et catalogues de la
LIBRAIRIE DU
Courrier des Etats-Unis,
de NEW-YORK,
Sans augmentation de prix.
5 mai—1y

BILLETS DE SAISON.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Mobile,

DES billets bons jusqu'au 30 avril 1879 pour toutes les localités de la côte du Golfe, seront vendus à bas prix par la compagnie ci-dessus. S'adresser à

J. W. COLEMAN,
Agent de billets,
coin Camp et Commune.
29 mai—

Taxes de Ville de 1878.

Liste des contribuables délinquants.

DEPARTEMENT DES FINANCES, Hôtel de Ville,
Nlle-Orléans, 25 mai 1878.

ON dressera le ... la liste des délinquants de 1878; ... publiée ... Bee, jusqu'à laquelle les contribuables ...

J. C. DENIS,
Administrateur des Finances.
26mai—1m

Hong Kong Tea Co.,
BATISSE HONG KONG,
A LA NOUVELLE-ORLEANS.
Cette compagnie importe et vend du THÉ.
—ELLE VEND DU—
CAFÉ GRILLE,
Au No 89 de la rue du Canal,
Après l'enseigne Chartres;
Au No 179 de la rue Poydras, Après l'enseigne Carondelet; Au No 379 1/2 de la rue Dryades, Au-dessus de la rue Erato;
Au No 227 de la rue Vieille-Levée,
EN FACE DU BAZAAR MARKET,
(Marché Français.)
☞ Achetez votre CAFÉ GRILLÉ, 1 LB. 35
5 Cents de ... grillage ... 90 cents.
2 livres de CHOCOLAT pour 45 cents.
Le THÉ de $1.20 se vend aujourd'hui 75 cents.
30mai—

AVIS IMPORTANT.

LES médecins savent bien que jusqu'ici il a été difficile d'introduire dans le sang un remède en quantité suffisante pour amener maintenant la guérison des maladies désignées ci-dessous. Fièvres intermittentes, la Dyspepsie, les Maladies de Poitrine, Phthisie, Rhumes, Bronchite, Angine Granulations, Laryngite, Aphonie, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme, Maladies du Foie, de la Vessie et des Voies Urinaires, des Névralgies, &c. &c.

Le problème à résoudre a été résolu par le Dr. Rabuteau, le Dr. Maloney, Dr. Clig, F. Manuel, lesquels ont démontré que l'emploi de l'Eucalyptus régénère progressivement les globules rouges du sang. Un malade, son sang contenant environ 2,200,000 globules rouges par millimètre cube, en faisant usage du Bitter Eucalyptus en ramenant les globules jusqu'à 4,500,000 par millimètre cube, quantité voulue pour avoir une bonne santé.

Le Bitter Eucalyptus se vend chez tous les marchands de Groceries et Liqueurs et chez les Pharmaciens ci-dessous:

Carrere & Co. 39 rue de Chartres.
Finlay & Thompson, 130 rue des Magasins.
I. L. Lyons, 42 rue du Camp.
St. Cyr Touzard, coin Canal et Remparts.
Frederickson & Hart, 139 rue du Canal.
Hava, rue Chartres.
Henderson, 505 rue des Magasins.
Vogel & Tunso, coin Magasins et Félicité.
T. Santa, 613 rue des Magasins.
Trich Baud, 647 rue des Magasins.
F. O. Grevé, coin Magasins et Jackson.
R. de Montgra, rue des Magasins.
Robert Thomas, coin Magasins et Washington.
Julius Mandel, coin Magasins et Wash.
John Frey, 859 rue des Magasins.
H. ..., 959 rue des Magasins.
..., coin St. Charles et Washington.
..., 449 rue St. Charles.
Wright, 116 rue Prytania.
A. Mayer, 248 rue du Camp.
Alex. K. Poinley, coin Camp et Julia.
T. H. Wetmore, coin Poydras et Carondelet.
Max. Villée, 260 rue Poydras.
J. N. W. Orth, coin Remparts et Gravier.
Marcel Majeau, coin Dumaine et Bourbon.
T. Stephenson, coin Dumaine et Remparts.
P. Marchand, coin St. Philippe et Marais.
O. Robin, coin Villeré et Ste Anne.
A. F. Leveque, coin Villeré et St. Pierre.
Chas. N. Gandet, coin Remparts et St. Louis.
Thos. Dufresne, coin Marigny et Victoire.
A. Berrel, 152 rue des Champs-Elysées.
F. E. Roupon, coin Remparts et Champs Elysées.
F. A. Bebler, coin Français et Royale.
O. Berjer, coin Bienville et Marais.
R. Alex, coin Louisa et Bourbon.
R. Schmidt, coin Remparts et Bayou.
V. Vignaud, coin Dumaine et Derbigny.
A. Gabert, coin Bienville et Derbigny.
A. Ménard, coin Bayou et Johnson.
L. Dupuy, No 305 rue Claiborne.
L. Alfieri, 28 rue Dauphine.
J. Steinau, Claiborne et Bayou.
A. Lafaye, Avenue St. Bernard.
A. Grandjean, coin Esplanade et Bourgogne.
Dépôt général Burke & Thompson No 66 Tchoupitoulas, Nouvelle-Orléans.
30 mai—3m

J. L. BALTZ,
Au No 91 de la rue de la Douane,
Nlle-Orléans,
Propriétaire du
Pavillon du Chemin de Fer,
A l'extrémité du chemin de fer de la ville, au lac. Rafraîchissements aux prix de la ville.
26 mai—3m

Cours complet de Mathématiques et de Français,

Par le Professeur Ed. GUIGOU, B. M.

PRIX MODÉRÉS.— S'adresser rue des Remparts No 8, entre Canal et Commune.
25 mai—1m

LA Société qui existait entre les soussignés sous la raison J. LEVOIS & JAMISON a été dissoute, par acte passé pardevant M. F. Grima, le 21 mai 1878.

M. J. Levois ayant acheté tout l'intérêt de M. D. Jamison dans la maison, se charge de tout le passif de celle-ci et continuera le même genre de commerce que par le passé, pour son propre compte, en son propre nom, et au même magasin No 190 de la rue du Canal.

J. LEVOIS.
D. JAMISON.

Je prends plaisir à recommander mon successeur à mes amis et aux clients de l'ancienne maison J. Levois & Jamison. Je sollicite pour lui le patronage qu'ils m'ont accordé.

24 mai—15t D. JAMISON.

EXCURSION A GRETNA.

Par le Ferry de la rue Jackson, (4me DISTRICT.)

PRIX, 10 cts. ALLER ET RETOUR.

Pas d'augmentation de prix pour les personnes qui restent à bord. 16mai—1m

FOURNEAU
ROBERT E. LEE.

CE FOURNEAU DE CUISINE VIENT D'ÊTRE mis sur le marché de la Nlle-Orléans. Il est fait en Géorgie, et on le présente au public en déclarant qu'il est l'égal des meilleurs fourneaux connus actuellement ici. L'assertion est accompagnée d'une garantie pleine et entière. Le soussigné l'offre, en outre, à VINGT POUR CENT DE MOINS que les prix des autres articles.

JAMES H. REYNOLDS,
Marchand d'articles de ménage et de fournitures de bateaux à vapeur,
Plombier, poseur de tuyaux de gaz et de machines à vapeur, fourneaux de cuisine, et pompes.
90........rue Magasin........90
Entre les rues Union et Perdido,
1er mai—1m NLLE-ORLEANS, LNE.

JUNIUS HART & Co.,
PIANOS, MUSIQUE
ET
INSTRUMENTS DE MUSIQUE.
191........RUE DU CANAL........191
12 mai—1m NLLE-ORLEANS.

F. Gonthier,
MARCHAND—TAILLEUR
—ET—
Importateur de Draps français, de Casimirs, etc.,

VIENT de transférer ses ateliers du No 15 de la rue St. Charles, au No 155 de la rue Commune, entre Carondelet et St. Charles, où il se fera un véritable plaisir de servir ses anciens et nombreux clients ainsi que le public en général. Il vient de recevoir un assortiment d'étoffes des plus variés et des plus variées, et profite de la circonstance pour annoncer que tous les vêtements qui seront confectionnés dans ses ateliers seront livrés à des prix d'une modicité défiant la concurrence. M. Gonthier, dont la réputation est bien établie, est un excellent professeur de coupe et donnera des leçons aux apprentis qui voudront bien l'honorer de leur confiance.
12 mai—1m

JOS. BRANDNER,
MARCHAND-TAILLEUR,
Au No 24 de la rue Bourbon,
Entre les rues Douane et Bienville,
27 avril—1m NLLE-ORLEANS.

Cuisinière.

UNE excellente cuisinière (blanche) désirerait trouver une place en cette qualité dans une famille particulière, en ville ou à la campagne. Elle fournira les meilleures recommandations. S'adresser à la fabrique de tabac de M. Hilmath, au coin des rues Canal et Chartres.
29 mai—3t

Hôtels, Restaurants, &c.

GRANDE ILE.

La Maison WILLOZ sera ouverte pour la réception des hôtes le 1er juin 1878. La GRANDE ILE offre plus d'avantages pour ceux qui veulent jouir de la santé ou du plaisir qu'aucun autre endroit du Sud où l'on prend des bains de mer. Outre ces bains on peut jouir de la pêche des poissons.

La cuisine est sous la direction d'habiles cuisiniers.

Les prix de la pension sont modérés, et des arrangements particuliers sont pris avec les familles. Pour plus amples informations s'adresser au No 185 rue Gravier, ou No 18 rue Conti ou à GEORGE WILLOZ, Propriétaire.

Le bateau à vapeur JOHN F. KRANTZ, qui fait des trajets réguliers à l'île ci-dessus mentionnée, débarquera ou prendra les passagers à mon wharf.
30mai—1m DMJ.

THE ROYAL,
A Hamilton, Ontario, Canada.

THE ROYAL est le premier hôtel du Canada. Bâti dans le style moderne, meublé avec luxe et principalement en vue du comfort des pensionnaires. Il réunit tous les agréments que ces derniers sont en droit d'exiger. Les chambres sont grandes et bien aérées. Il y règne, pendant les mois d'été, une fraîcheur délicieuse. La cuisine est excellente. On prend des arrangements avec les pensionnaires qui passent la saison à l'hôtel. "The Royal" a pour succursale

THE OCEAN HOUSE,

Surnommé le Longbranch du Canada. C'est un bel hôtel, construit sur la plage même, à Burlington Beach. Les fraîches brises du lac Ontario, d'un côté et de Burlington Bay, de l'autre, y entretiennent une température délicieuse. On y a, en outre, les agréments de la pêche, des promenades sur l'eau, des cavalcades sur le rivage, etc. etc. Les pensionnaires du "Royal" peuvent sans augmentation de prix, aller occuper l'Ocean House.

L'Ocean House promet d'être le séjour favori des Américains du Sud des Etats-Unis.

Pour le prix de la pension, les arrangements à prendre, etc., écrire à

HOOD & BROTHER, propriétaires,
Hamilton, Ontario.
26mai—

RESTAURANT DENECHAUD,
Au No 8 de la rue Carondelet, près Canal.

JE désire annoncer à mes amis et au public qu'à cause de notre longue saison d'été, j'ai fait poser dans mon restaurant, QUATRE GRANDS EVENTAILS qui donnent continuellement une DÉLICIEUSE BRISE et chassent les mouches des tables.

Ces éventails fonctionnent parfaitement aujourd'hui, tous mes habitués disent que le temps a en faisant sentir depuis longtemps et que c'est exactement ce qu'il fallait pour jouir d'un bon repas en été. J'invite tout le monde à venir voir l'amélioration que j'ai introduite dans mon établissement, et se convaincre que ma salle à manger est la plus fraîche, la plus agréable de la ville.

E. F. DENECHAUD.
12mai—1m

Montgomery White Sulphur Springs.

Comté Montgomery, en Virginie.

L'HOTEL DES SOURCES DE SOUFRE DU COMTÉ MONTGOMERY s'ouvrira le 1er juin 1878, pour la saison d'été sous la nouvelle direction de Calhoun, Rivers & Co. Il a été mis à neuf et meublé à nouveau. La cuisine est confiée à un cuisinier de premier ordre et à des aides habiles. Les propriétaires donnent aux anciens clients de l'établissement et au public l'assurance qu'ils ne reculeront devant aucune dépense pour maintenir la réputation dont l'hôtel jouit depuis nombre d'années.

PRIX DE LA PENSION:

Par jour	$ 2.50
Par semaine	15.00
Par mois	40.00

Le chemin de fer de la Mobile vend des billets d'excursion qui seront bons du 1er juin au 1er novembre 1878.

Pour plus de détails sur les conditions, etc., s'adresser à

RIVERS & LONGLEY
A l'Hotel St-Charles, Nouvelle Orléans.
24 mai—1m

Où il faut aller passer l'Eté.

SI vous voulez passer l'été dans une région salubre, environnée de paysages charmants, si vous voulez habiter quelque temps sous le plus beau climat du monde, et jouir des agréments d'un hôtel vaste, confortable, largement aéré, et parfaitement dirigé, adressez-vous pour tous les renseignements dont vous aurez besoin au

NATIONAL HOTEL,
J. Q. A. LEWIS, Prop.
17av— Dalton, Ga.

BLADON SPRINGS,
(Sources de Bladon),
DANS L'ALABAMA,
Ouverture le 1er Mai 1878.

L'HOTEL de ces fameuses Sources, qui sont considérées comme les premières du Sud, sera ouvert le 1er mai 1878. Les personnes atteintes de maux chroniques d'estomac et d'entrailles, de maladies des reins, de maladies chroniques du foie et de la rate, de la syphilis, sous toutes les formes, de rhumatisme, les femmes atteintes des maladies qui sont ... trouveront dans ces eaux ... meilleur moyen de guérison que l'usage de ces eaux ... Un chimiste de premier ordre ...

Ceux qui cherchent le plaisir ... trouveront à l'établissement ... comme musique, une salle de bal, ... pour les amateurs du patin. On trouvera à la buvette les liqueurs et les vins les plus fins. Les steamers qui transportent la malle des Etats-Unis partent de Mobile tous les mardis et samedis soir. Aller et retour, $17, et le billet est bon jusqu'à ce qu'on en ait servi.

Il y a une malle tous les jours, excepté le lundi. Pension, $40 par mois, $12.50 par semaine.

Pour l'analyse et les prix, etc., s'adresser à
J. GOREE & CO.,
Bladon Springs,
Choctaw County, Ala.
Ou à
I. L. LYONS, Agent,
Au coin des rues Camp et Gravier, Nlle-Orléans.
1ermai—3m

Brésiliens! Brésiliens! Brésiliens!

Reçus par steamer Nuremberg, du Havre, un assortiment considérable de chapeaux brésiliens blancs, marrons, noirs et gris avec garniture aérifère ventilateur, formes nouvelles,

Frondeur—Henri IV—Mirabeau—Conreur—Cape Haute—Marseillaise,

pour hommes et enfants.

Ces chapeaux si remarquables pour leur élégance, leur légèreté, leur souplesse et leur durée, seront vendus à un bon marché sans précédent.

$1 50, $2, $2 50 et $3.

T. CHAUVIÈRE,
95 rue de Chartres, près Conti.

Blanchissage, teinture marron et noire de chapeaux de paille à prix réduits.
Chapeaux en tout genre sur mesure.
18 avril—3 m mar jeu dim

AVIS AUX LAITIERS.

Son de Riz, choix,
A $10 LA TONNE.
S'adresser
Au Moulin à Riz de Thompson,
Rue Peters, Nos. 59 et 61,
(Près Bienville.)
29mai—1m SIEWERD & THOMPSON.

AVIS.

UN homme ayant une petite famille désirerait avoir soin, moyennant une légère rétribution, d'une propriété située sur le bord du Lac. Sachant réparer et vernir les meubles, il tiendrait ceux-ci et la maison en bon état, gratis. S'adresser, par le bureau de poste, à "C." No 454 de la rue St-Jean-Baptiste, 3e district. 28 mai—6t

GRAND RABAIS

Chaussures! Chaussures!

MAGASIN ROUGE,

Coin des rues Royale et Dumaine.

Nous avons l'honneur d'annoncer au public que nous venons de recevoir un fort stock de.

CHAUSSURES

de toute espèce et de toute qualité que, vu la dureté des temps, nous sommes forcé d'écouler à un

Grand Rabais.

donc tous au Magasin Rouge, coin Royale et Dumaine, avant d'acheter ailleurs.

M. LION, Agent.
21avril—1y

A. Bonnet. Wm Frantz. H. Opitz

A. BONNET & CIE.,
66........RUE ROYALE........66

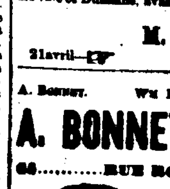

PRÉVIENNENT les dames et le public qu'ils sont en possession d'un assortiment de marchandises nouvelles et de bon goût choisies spécialement et avec soin par A. BONNET, dans les meilleures fabriques du monde. Nous sommes certains d'avoir un grand succès avec les prix réduits.—

Les prix des rhabillages et des réparations de tous genres, ont été également réduits de 25 pour cent. MM. Frantz, Opitz et Kroths—sont les chefs d'ateliers et sont des ouvriers de premier ordre, bien connus de notre population louisianaise.

Ces messieurs profitent de cette occasion pour remercier leurs clients de leur bienveillant patronage.
1er sept—1 an—DMJ

C. LAZARD & Co.
MARCHANDS de VÊTEMENTS,
213, 215 et 217 Vieille-Levée,
Vis-à-vis le Marché Français,
Ont reçu leur plein choix de
VÊTEMENTS
FINS ET A BON MARCHE
QU'ILS VENDRONT
AUX PRIX LES PLUS BAS.

Ils invitent leurs clients et le public à venir examiner leur assortiment avant d'acheter ailleurs.

Pleine satisfaction sera donnée aux acheteurs.

L'argent sera remboursé si les marchandises ne sont pas ce qu'on les représente.

Tous les articles de la maison sont marqués en chiffres ordinaires dont on ne se départit pas.

Voyez la liste des prix publiés ci-dessous et venez nous voir tout de suite.

—LISTE DES PRIX—
Printemps et Eté de 1878.

Pour les enfants de 3 à 9 ans.	
HABILLEMENTS TOILE GRISE	$1 50 à 3 00
HABILLEMENTS EN CASIMIR	2 00 à 3 25
HABILLEMENTS EN CASIMIR FIN	4 50 à 5 50
HABILLEMENTS EN DIAGONALE	4 50 à 7 75
HABILLEMENTS EN JEAN DU KENTUCKY	2 25
Pour garçons de 10 à 15 ans.	
HABILLEMENTS TOILE GRISE	1 50 à 2 25
HABILLEMENTS EN JEAN DU KENTUCKY	2 50 à 2 85
HABILLEMENTS D'ECOLE EN CASIMIR	2 85 à 3 75
HABILLEMENTS EN CASIMIR FIN	5 25 à 8 00
HABILLEMENTS EN FLANELLE BLEUE	8 50 à 9 50
HABILLEMENTS EN DIAGONALE	5 25 à 8 00
HABITS EN ALPACA	1 25 à 2 00
HABITS EN ALPACA, Extra	2 25 à 3 00
PANTALONS CASIMIR FANTAISIE	1 75 à 2 75
PANTALON TOILE GRISE ET A RAIES	90 à 1 00
HABILLEMENTS DE 1re COMMUNION	4 25
Pour adolescents de 16 à 20 ans:	
HABITS ET PANTALONS JEAN DU KENTUCKY	2 25
HABILLEMENTS CASIMIR	5 75 à 8 50
HABILLEMENTS SCOTCH TWEED	8 50
HABILLEMENTS FLANELLE BLEUE	11 25
HABITS ALPACA	2 00 à 3 00
HABITS ALPACA Extra	3 25 à 3 75
GROS GRAIN ALPACA, Redingotes et Gilets	7 50
PANTALONS TOILE GRISE ET A RAIES	1 00 à 1 20
PANTALONS CASIMIR FANTAISIE	3 25 à 4 55
Pour Hommes:	
PANTALONS ET HABITS EN JEAN DU KENTUCKY	2 55
HABITS ET PANTALONS CASIMIR	2 00
Do. FLANELLE BLEUE	6 25
HABILLEMENTS CASIMIR	6 50 à 9 50
HABILLEMENTS CASIMIR Extra	10 50 à 16 00
HABILLEMENTS FLANELLE BLEUE extra	13 15 à 14 25
PALETOTS—sacs et Gilets en diagonale	8 50 à 12 50
REDINGOTES ET GILETS EN DIAGONALE	9 00 à 12 75
ALPACA GROS GRAIN, habits et gilets	7 50 à 9 50
HABITS ALPACA SOIE, à côtes	3 75 à 4 50
HABITS ALPACA UNI	1 75 à 2 75
HABITS ALPACA, extra	3 50 à 4 75
HABILLEMENTS TOILE, à carreaux	5 25
GILETS TOILE BLANCHE, (duck)	90 à 1 25
GILETS PIQUE BLANC	1 50 à 2 00
PANTALONS TOILE GRISE et rayés	1 25
HABITS toile grise et rayée	50 à 1 00
DUSTERS alpaca et toile	1 00 à 2 00
PANTALONS CASIMIR FANTAISIE	3 50 à 5 00
CHEMISES BLANCHES POUR HOMMES	75 à 2 50
CHEMISES COULEUR POUR HOMMES	50 à 1 50
LINGE DE DESSOUS POUR HOMMES	35 à 1 00
CALEÇONS COTON do	25 à 50
CALEÇONS TOILE do	1 00
CHEMISES DE VOYAGE do	90 à 2 00
CHAUSSETTES BLANCHES et de COULEUR la douz	75 à 6 00
MANCHETTES de la douz	2 00 à 3 00
COLS TOILE de la douz	1 00 à 1 50
MOUCHOIRS DE SOIE, pièce	50 à 1 15
Grand assortiment de CRAVATES, NOEUDS, ECHARPES, BRETELLES, VALISES et PARASOLS.	
CHEMISES BLANCHES POUR ENFANTS	75 à 1 00
CHEMISES COULEUR POUR ENFANTS	60 à 90
LINGE DE DESSOUS do	25 à 75

Aussi un choix complet de CHAPEAUX et CASQUETTES pour hommes, jeunes garçons et enfants, dans tous les prix.

Un coupeur de premier ordre est chargé du travail de nos clients.

LA COUPE EST GARANTIE.

Nous n'avons pas de succursale en ville.

Soyez sûr de vous rendre au bon endroit, 213, 215 et 217 Vieille-Levée près Dumaine, (vis-à-vis la halle aux Viandes), chez

C. LAZARD & CO.
12 mai—1m

EXCELSIOR
Refrigerator.

LE RÉFRIGÉRANT "EXCELSIOR" glace l'eau et économise la glace. C'est le meilleur qui ait encore été inventé pour les hôtels, les salons, les groceries et les familles.

M. B. TITMAN, fabricant,
Au No 80 de la rue Tchoupitoulas.
21 mai—1m

M. H. APPLEGATE,
166........POYDRAS........166
PLOMBIER,
A en magasin et vend,

CUISINES EN FONTES (COOKING RANGES) et BOUILLOIRES, BAIGNOIRES, LIEUX A L'ANGLAISE, BAQUETS FIXES POUR BLANCHISSAGE, LAVOIRS de CUISINE, POMPES POUR TIRER DE L'EAU et POMPES REFOULANTES.

POMPES POUR TIRER L'ALE, FEUILLES de PLOMB et TUYEAUX en PLOMB, ROBINETS en CUIVRE et PLAQUÉ de TOUS MODÈLES.

Exécute avec soin toute espèce de réparations.

166........Poydras........166
22mai—1m

DR CHAS. LANAUX,
DENTISTE,
83........Rue Royale........83
Entre Conti et St-Louis.
18 mai—2m

AUX FAMILLES.
LE MALAKOFF BITTERS

se trouve en vente, chez les principaux pharmaciens de cette ville, pour en faciliter l'usage aux familles, auxquelles il est spécialement destiné, afin qu'elles puissent apprécier les propriétés médicinales que possède ce Bitter.

Alph. WALL,
Propriétaire 26 rue Conti.
11 avril—1y

VOULOIR

faire des économies, c'est vouloir arriver à l'aisance. Nous disons donc à nos amis et au public en général qu'il est de leur devoir, de venir visiter notre établissement avant de se présenter ailleurs, car il est nécessaire d'être bien au courant des plus bas prix pour

FAIRE

des acquisitions en connaissance. Nos relations avec les premiers fabricants des Etats-Unis nous donnent une large marge, quant au prix de la chaussure française à la chaussure ordinaire, nos contrats avec les nouvelles maisons de BROWN & NORTON et MILLER, JONES CO., nous permettent de défier toute

CONCURRENCE

sur la chaussure d'enfant surtout. Les messieurs dont les noms suivent achètent pour notre compte dans les centres de Boston, New York et Baltimore: E. B. Churchill, Mc Darling, F. Price. De plus nous avons

A

Philadelphie un agent spécial qui surveille la fabrication de notre CHAUSSURE FINE pour enfants, dames et demoiselles. Voici à quels prix on peut acheter à

L'ETOILE ROUGE

Pantoufles prunelle pour dames	à 50 cts la paire, en peau	60
..	..	65
..	..	75
Bottines prunelle pour dames		80

C'EST

$1.50 les Bottes cirées pour dames.
$1.00 Bottines
$1.00 Brodequins
$1.00 les bonnes Bottes prunelle pour dames.
50 cts pour un Brodequin pour bébé, à talons cirés.
65 cts pour une Botte d'enfant.
75 cts pour un bon Brodequin d'école.
Il faut ne pas avoir le

VOULOIR

d'acheter pour résister à de tels prix.

Allons, mesdames, rien de plus agréable qu'une promenade rue du Canal; notre magasin n'en est qu'à quelques pas, et il vous sera très facile de nous rendre une visite, ce que vous ne regretterez certainement pas.

Ne croyez pas que nous voulons vous

ATTRAPER

(comme on dit); au contraire, nous voulons que toute la population soit bien éclairée sur la valeur véritable de la chaussure, et ce n'est qu'en venant voir nos prix que chacun sera fixé.

LA

grande vogue qu'a obtenu notre chaussure AIMÉE a surpassé toutes nos espérances; aussi avons-nous un moment été à court de cet article; mais à dater d'aujourd'hui nos contrats sont établis pour une grande quantité livrable toutes les semaines. Cette élégante chaussure plaît autant à

L'UNE

qu'à l'autre: la mère, la fille et jusqu'à la belle-mère tout le monde en parle, c'est une rage, quoi.

Nous prions les petites commerçantes de tous les districts

AVEC

lesquels nous sommes en relation de vouloir bien faire leurs demandes de nos catalogues pour 1878.

Voici les fêtes de mai qui approchent, nous annonçons aux parents que

LES

nouveaux souliers argentés et dorés, pour enfants arrivent vers le 10 de ce mois. Notre STOCK de chaussures de toutes couleurs sera renouvelé dans le courant du mois et alors nos étagères auront l'aspect d'un immense bouquet de fleurs.

Les petites filles vont être sur les

DENTS

craignant de n'être pas chaussées avec des souliers en couleur. Afin d'éviter les plus anxiétés, nous dirons que cette chaussure se vend à des prix presqu'aussi bas que la chaussure noire.

Les petits commerces trouvent à s'assortir chez nous avec beaucoup d'avantages, attendu que nous pouvons livrer n'importe quel nombre au prix de gros.

Nous ne vendons qu'au comptant et à Prix fixe!

Nous délivrons gratis, dans toute la ville, aux débarcadères des Steamers et aux gares de chemins de fer, tous paquets ou achats effectués chez nous.

COIN DOUANE ET BOURBON,
A UNE RUE DE CAN[AL]
1er av—1m